



Charte de l'adhérent

Projet associatif

L'association Les Trois Maisons anime un projet associatif dont les valeurs relèvent de l'Éducation Populaire. Sa finalité est la création de lien social par la mise en relation des habitants du Quartier 9. Son but est de promouvoir la personne, de contribuer au développement de la citoyenneté, en favorisant la participation active et l'engagement bénévole. Elle se donne pour mission de créer des remparts contre la dévalorisation, la solitude et l'ennui au moyen d'activités manuelles et culturelles, d'échanges de savoirs et savoir-faire dans un esprit de convivialité. Elle contribue à renforcer la valeur du "vivre ensemble".

Chaque membre de l'association s'engage :

- à respecter les clauses générales et particulières qui figurent dans les statuts et les règlements intérieurs,
- à répondre rapidement aux invitations et aux différents événements proposés par l'association afin d'en faciliter l'organisation,
- à respecter les procédures d'inscription* à une animation et si nécessaire signaler son absence auprès de son animateur en cas d'empêchement dans les délais requis,
- à prévenir l'association de tout changement ou modification de coordonnées géographiques, postales, téléphoniques ou électroniques afin de pouvoir être régulièrement contacté,
- à autoriser l'association à utiliser les photos prises lors des différentes manifestations et activités pour ses différentes publications, dans le respect des droits à l'image et aux informations à caractère privé,
- à participer dans la bonne humeur aux activités proposées.

Chaque membre est invité à participer activement à la vie de l'association :

- en participant aux assemblées générales,
- en participant aux événements et temps festifs proposés voire à leur organisation,
- en favorisant l'accueil de tous les nouveaux adhérents,
- en faisant connaître l'association et en participant à son rayonnement.